



PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 30 janvier 2024

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES : Commune de Moncetz l'Abbaye

À la suite de la démission de trois conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à une élection municipale partielle complémentaire dans la commune de Moncetz l'Abbaye.

Par arrêté préfectoral du 22 janvier 2024, les électrices et les électeurs de la commune de Moncetz l'Abbaye sont donc convoqués le **dimanche 10 mars**, et le **dimanche 17 mars 2024** en cas de second tour, à l'effet de procéder à **l'élection de TROIS conseillers municipaux**.

Le scrutin sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

L'enregistrement des candidatures s'effectuera à la sous-préfecture de Vitry-le-François, au 4 rue Maître Edmé, aux dates et heures précisées dans l'arrêté préfectoral, à savoir :

pour le premier tour :

- **du lundi 19 février au jeudi 22 février 2024** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18h.

et, en cas de second tour :

- **le lundi 11 mars 2024** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h ;
- **le mardi 12 mars 2024** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Avant tout dépôt de candidature, il conviendra de prendre au préalable rendez-vous comme suit :

- par téléphone au 03 26 74 79 23 ou 03 26 74 00 54
- ou par courriel à sp-vitry-le-francois@marne.gouv.fr

L'arrêté de convocation des électeurs et les informations liées à ce scrutin sont consultables sur le [site des Services de l'État dans la Marne](#).